



Refus de credit inexpliqué et inexplicable!

Par **unpeupomme**, le **16/02/2014** à **08:33**

Bjr. J'avoue être très désorienté par plusieurs refus de crédits présentés à des organismes différents. Nous disposons de revenus importants et nous payons beaucoup d'impôts. Nous sommes propriétaires d'un patrimoine conséquent. J'ai une voiture en leasing qui arrive en fin de contrat. Je souhaite la garder et j'ai demandé - ne voulant pas toucher à notre épargne - un crédit sur 48 mois qui est moitié moins important que ce que je paie mensuellement à ce jour. Crédit refusé !? Notre endettement est dans les clous et si j'ai 70 ans, je suis en excellente santé et mon épouse plus jeune s'engage à mes cotés. J'envisage de porter plainte contre x et de faire intervenir la cnil pour savoir ce que cache un tel refus. Que me conseillez vous et pourrais avoir l'aide d'un avocat un peu pugnace?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **alterego**, le **16/02/2014** à **10:35**

Bonjour,

Sous réserve, il semblerait que ce soit votre âge qui soit à l'origine du refus.

Vous pouvez faire appel à une commission de médiation chargée d'examiner les réclamations individuelles qui lui sont transmises.

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/dgccrf/documentation/fiches_pratiques/fiches/con

Cordialement

Par **unpeupomme**, le **16/02/2014** à **15:07**

Merci. Mais cela me paraît peu probable puisque mon épouse bien plus jeune se joint à moi. De plus, je ne demande pas d'assurance. Pour conclure, les compagnies contactées qui pourraient accepter ne demandent pas de garanties ou ne suggèrent pas une quelconque adaptation de leur offre...

Par **alterego**, le **16/02/2014** à **18:14**

L'assurance emprunteur est généralement une condition nécessaire à l'obtention d'un prêt, bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale.

Compte tenu des garanties que vous semblez présenter, quelle pourrait en être alors la raison ? Que lever l'option d'achat par un crédit ne soit pas possible ?
A vérifier.

Cordialement

Par **Lag0**, le **16/02/2014** à **18:31**

[citation]J'envisage de porter plainte contre x[/citation]

Bonjour,

Tout organisme de crédit ou banque est libre de refuser un crédit, je ne vois pas sur quelle infraction pénale vous pourriez appuyer une plainte !

Par **pergeodan**, le **23/02/2014** à **19:09**

Bonsoir,

à 71 ans (épouse 68 ans) mais avec risque de santé nous avons pu trouver la formule qui a consisté à n'assurer personne mais garantir le prêt par une hypothèque.

C'est pour une résidence principale avec apport 76%. Il a fallu prévoir que mon épouse ait les moyens de se sortir d'affaire dans le cas où je décéderai. Pour ce faire il faut grossir son assurance vie + versement mensuel. Vous devriez vous renseigner (si ce n'est déjà fait) sur quelque chose de peu connu le CREDIT LOMBARD.

En espérant avoir porté de l'eau au moulin de ceux qui sont dans notre cas.

Cordialement